

Décret portant assentiment à l'Accord de protection des investissements entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République socialiste du Viêt Nam, d'autre part, fait à Hanoï le 30 juin 2019

D. 27-03-2025

M.B. 08-04-2025

Le Parlement de la Communauté française a adopté et Nous, Gouvernement, sanctionnons ce qui suit :

Article 1^{er}. L'Accord de protection des investissements entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République socialiste du Viêt Nam, d'autre part, fait à Hanoï le 30 juin 2019, sortira son plein et entier effet.

Article 2. Les modifications et régimes transitoires adoptés en vertu de l'article 4.21, §5, de l'Accord de protection des investissements sortiront leurs pleins et entiers effets.

Le Gouvernement notifie à bref délai tout projet d'adaptation ou de régime transitoire au Parlement de la Communauté française.

Dans un délai de deux mois suivant la notification du Gouvernement, visée à l'alinéa 2, le Parlement de la Communauté française peut, par dérogation à l'alinéa 1^{er}, s'opposer à ce que toute adaptation ou modalité de transition sorte ses pleins et entiers effets.

Promulguons le présent décret, ordonnons qu'il soit publié au Moniteur Belge.

Donnée à Bruxelles, le 27 mars 2025.

Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones,

Elisabeth Degryse

Première Vice-Présidente et Ministre de l'Education et de l'Enseignement de promotion sociale,

Valérie Glatigny

Vice-présidente du gouvernement et Ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de Justice,

Valérie Lescrenier

Ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias,

Jacqueline Galant

Ministre de la Recherche,

Adrien Dolimont

Ministre de la Santé, des droits des femmes et de l'égalité des chances,

Yves Coppieters

Session 2024-2025

Documents du Parlement. – Projet de décret, n° 81-1 - Texte adopté en séance plénière, n° 81-2

Compte rendu intégral. – Discussion et adoption. - Séance du mercredi 26 mars 2025